

## DREAM+ :

Volet de la stratégie régionale sur les TIC relative à la mobilisation des TIC au service de la démocratie locale et de la participation citoyenne

## Présentation de l'action régionale

### Résumé :

Le Conseil Régional Nord – Pas de Calais met en place, à la suite du projet exploratoire DREAM2, un volet de sa nouvelle stratégie dédié à l'emploi des TIC au service de la démocratie locale et de la participation citoyenne.

Ce volet nommé DREAM+ vise à accompagner l'émergence et la valorisation de cet usage des TIC en créant des conditions favorables pour que les collectivités, mais aussi les instances locales de concertation, puissent découvrir ces outils ou méthodes et leur utilité, puis imaginer de nouvelles actions et les mettre en œuvre.

### Sommaire :

Un cadre stratégique régional favorisant la démocratie territoriale.....	2
S'appuyer sur DREAM2 et élargir l'intervention régionale .....	2
- DREAM2, un projet exploratoire.....	2
- Les enseignements de DREAM2.....	2
DREAM+ : accompagnement et valorisation de l'émergence d'un nouvel usage des TIC.....	3
- Le cadre d'intervention de DREAM+ .....	3
- Un plan d'action en quatre volets.....	4
- Détails des modalités d'intervention .....	4
Contacts : .....	5

Edition : juin 06

## Un cadre stratégique régional favorisant la démocratie territoriale

La stratégie régionale 2006 – 2009 relative aux TIC comprend plusieurs axes destinés à apporter une aide aux acteurs territoriaux :

- Aménagement et développement des territoires par les télécommunications,
- Les TIC au service de la démocratie territoriale.

Sur ces axes la Région souhaite contribuer à garantir la cohésion sociale et territoriale de la région et contribuer à l'image de modernité et d'innovation du Nord - Pas de Calais, dont l'ambition est de devenir une région hautement technologique.

Le second axe relatif à la démocratie territoriale vise à la mobilisation des TIC dans le but d'améliorer les relations élus – citoyens – administrations.

Il se décline opérationnellement en plusieurs volets d'actions visant à créer les conditions du :

- Développement de la participation citoyenne,
- Développement des services offerts par les collectivités en but de développer leur territoire,
- Augmentation de l'accessibilité et de la visibilité des services liés aux priorités régionales,

En soutien seront mis en place :

- Une mobilisation et un déploiement du réseau des Cyber-centres au service de ces actions régionales,
- Des efforts d'animation territoriale pour sensibiliser, informer les acteurs cibles et favoriser la mutualisation de retours d'expériences.

Le volet DREAM+ vise le développement de la participation citoyenne, il consiste en un dispositif de 4 actions dédiées qui fait suite au projet exploratoire DREAM2 et ses enseignements.

## S'appuyer sur DREAM2 et élargir l'intervention régionale

### • DREAM2, un projet exploratoire

Le projet DREAM2 a été mis en place en 2003 avec le soutien de la Commission européenne (Actions Innovatrices du FEDER) dans le but de répondre à trois questions : l'emploi des TIC au service de la démocratie (ce que l'on nomme parfois la e-démocratie) est-il en émergence ? cet emploi permet-il, au delà d'une simple numérisation, de modifier les pratiques démocratiques pour les rendre plus ouvertes ? Y a-t-il pertinence à ce que la Région intervienne dans le domaine ?

A cette fin l'action exploratoire a comporté un cycle de séminaires, un site internet et un soutien à cinq territoires pilotes. L'ensemble de ces actions visait à capitaliser des retours d'expériences, à la manière d'un exercice apprenant collectif.

### • Les enseignements de DREAM2

Au terme de ce projet il a été possible de répondre en grande partie positivement à ces trois questions et d'en tirer quelques enseignements utiles pour le futur :

*Émergence, appétence et tendances :*

Si au début du projet ce sujet pouvait paraître à l'avenir incertain, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Même si leur nombre reste limité, les initiatives des collectivités locales se multiplient.

Tant du côté des citoyens que du côté des collectivités l'appétence se montre rapidement croissante pour un emploi plus large de ces outils et les effets sur le jeu démocratique sont patents, quand des efforts de méthode ont été faits. De plus les tendances vont dans le sens du développement de la participation citoyenne : évolution du cadre incitatif légal, développement de la notion de gouvernance, pressions citoyennes de plus en plus fortes pour avoir un droit de regard et de parole concernant la décision publique...

### *Prudence et carences*

Cependant il est évident que l'on manque encore de recul sur ces expériences, sur les nouvelles méthodes et outils mis en place, sur leurs effets à long terme...

De plus nous sommes ici aux confluent de deux mouvements peu évidents à construire et profondément liés à des changements culturels, donc de long terme : l'intégration des TIC au sein des collectivités et l'évolution des pratiques démocratiques.

A cet égard il est compréhensible que l'appétit des collectivités soit prudent. De plus il est évident que cet usage des TIC, a fortiori plus que les TIC dans leur ensemble, reste mal ou pas connu des décideurs publics pourtant bénéficiaires potentiels directs.

Enfin, il paraît plausible que cet usage des TIC voit son développement s'engager plus rapidement dans des collectivités locales ayant déjà des ressources en place (compétences) dans le domaine des TIC, alors que les autres collectivités, en particulier celles actives en matière de concertation, restent en marge de ce mouvement.

### *Pertinence de l'action*

En terme de résultats et d'impacts

Même si les initiatives pionnières sont encore peu nombreuses et ne permettent pas encore d'avoir tout le recul nécessaire pour établir les impacts à long terme, les premières analyses montrent que lorsqu'une réelle volonté politique existe, cet emploi des TIC peut être, dans certaines conditions, un vecteur important pour plus de transparence, de pédagogie civique, de dialogue, de consultation, d'expression et de participation citoyenne dans la vie publique locale. Mais très peu de collectivités en ont connaissance.

En intégrant les TIC aux côtés des autres outils de la participation, des gains nets peuvent être atteints en matière d'élargissement du nombre et de la variété des citoyens actifs, tout comme en matière de gains qualitatifs dans les relations élus – citoyens. Il convient cependant de prendre quelques précautions de méthode, par exemple le choix des sujets proposés aux citoyens pour participer doit permettre un réel effet de l'expression citoyenne sur les choix publics.

En terme d'intervention régionale

La Région souhaitant contribuer au développement de la participation citoyenne et contribuer au double objectif de cohésion (sociale et territoriale) dans le développement de l'usage des TIC en Région et de développement d'une Région hautement technologique, a donc un rôle à jouer dans le domaine.

## **DREAM+ : accompagnement et valorisation de l'émergence d'un nouvel usage des TIC**

### **• Le cadre d'intervention de DREAM+**

Entre les enseignements de DREAM2 et les volontés politiques régionales s'esquisse donc un cadre d'intervention qui :

- Garde les collectivités locales comme cibles prioritaires au regard de leur rôle central dans la démocratie locale, et permet d'élargir cette cible vers d'autres acteurs comme les instances locales de concertation,
- Se fait selon une approche différenciée, selon que les acteurs cibles sont plus ou moins imprégnés des TIC, et permet leur montée en compétence,
- Cherche à accompagner l'émergence et la valorisation progressive de ce sujet, plus que de viser d'emblée la généralisation de cet usage des TIC ; nous sommes ici sur un chemin de long terme et il convient d'avancer pas à pas,
- Se met en cohérence avec les principaux schémas régionaux qui placent tous au cœur de leurs préoccupations une gouvernance plus ouverte et la modernisation des services publics.

## • Un plan d'action en quatre volets

Au regard de ce cadrage a été élaboré un plan d'action qui est prévu pour la période 2006 – 2009.

### *Concernant la cible des collectivités locales*

L'idée est ici de viser le développement d'une dynamique en boucle itérative pour promouvoir cet usage émergent des TIC au sein de toutes les collectivités (communes, EPCI, Pays...) :

- Action 1 : Des efforts d'animation (séminaires, site internet, mobilisation d'acteurs relais) seront faits pour à la fois faire connaître le sujet, valoriser les réalisations pionnières, mais aussi pour contribuer à la montée en compétences des acteurs par effet de mutualisation de retours d'expériences.
- Action 2 : Un accompagnement des collectivités locales en phase amont des projets sera mis en place pour les aider à transformer leurs envies et idées en éléments constitutifs d'un projet pertinent.
- Action 3 : Un dispositif est mis en place, en subvention sur appel à projets, pour soutenir quelques réalisations exemplaires (innovantes relativement aux pratiques régionales ; transférables vers l'ensemble des collectivités régionales ) pouvant alimenter les efforts d'animation en bonnes pratiques reproductibles...

### *Concernant l'élargissement de la cible*

Il a semblé que les autres acteurs de la démocratie locale que sont les associations citoyennes et les instances locales de concertation auraient elles aussi intérêt à employer ces outils numériques en réseau. Le problème est là encore une méconnaissance de ces outils, pourtant désormais très peu coûteux et simples d'emploi. En conséquence une action d'information et d'accompagnement est prévue en tirant parti du réseau des Cyber-centres :

- Action 4 : Ces publics cibles seront invités à se rendre dans des cyber-centres partenaires de DREAM+ pour y découvrir, via un parcours pédagogique, l'utilité potentielle des TIC et prendre la main sur ces outils au service de leurs activités citoyennes habituelles.

Ce plan d'action vise donc à faciliter l'émergence de cet usage des TIC, dans une approche raisonnable et progressive, pour qu'il puisse s'inscrire durablement et pertinemment dans le paysage du Nord Pas de Calais qui constitue en la matière un terrain fertile tant en matière d'usage des TIC par les collectivités locales, qu'en matière de culture propice à la concertation et à la participation.

Sa mise en œuvre se fera à l'automne 2006, dans la foulée des appels d'offres concernant les actions où la Région intervient en maîtrise d'ouvrage, avec le lancement des appels à candidature et à projets, et en concomitance avec la relance de l'animation.

## • Détails des modalités d'intervention

### *Action 1 : Animation*

La Région poursuivra le cycle de séminaires engagé sous DREAM2 en cherchant à analyser plus de cas régionaux et plus en profondeur afin de permettre à tous les territoires d'en tirer des enseignements utiles à la définition puis à la conduite de leurs propres projets.

De même la Région poursuivra son emploi des outils numériques (site internet, lettre électronique) pour faire connaître des initiatives, présenter des monographies, évoquer l'actualité du sujet et contribuer à l'animation d'une communauté d'acteurs territoriaux.

DREAM2 n'ayant que très partiellement réussi à sensibiliser les collectivités actives en matière de concertation mais éloignées des TIC, des acteurs relais pourront être associés à la démarche DREAM+ afin d'élargir le cercle des collectivités en veille ou actives sur le sujet.

*Action 2 : accompagnement de l'émergence de projets*

La Région, sur base d'un appel à candidature, et sans appeler de contreparties financières, pourra mettre à disposition des collectivités locales un prestataire spécialisé (à hauteur de 5 jours – hommes, à employer sur 6 mois) dont la mission sera d'aider cette collectivité à partir d'une idée, d'une intuition, vers les éléments constitutifs d'un projet à probabilité de succès accru a priori. Un objectif de 10 collectivités accompagnées par an est envisagé.

Le prestataire aidera la collectivité en l'aidant à approfondir le diagnostic qui fonde l'idée initiale, en vérifiant sa faisabilité et en explorant des pistes alternatives, en identifiant les conditions devant être remplies pour augmenter la probabilité de succès d'un projet qui pourra être monté. Le rôle du prestataire s'arrête avant la rédaction du projet laissée à la responsabilité de la collectivité.

*Action 3 : soutien à des réalisations exemplaires*

La Région, sur base d'un appel à projets soutiendra les phases de réalisations de projets par une subvention (plafonnée à 20 k euros et 60% du coût total lié à l'emploi des TIC ; à employer sur 12 mois) visant à accroître en région le nombre d'initiatives pouvant contribuer à l'émergence et à la valorisation du sujet. Un objectif annuel de 5 initiatives exemplaires soutenues est envisagé.

En ce sens le caractère exemplaire des initiatives, qui sera le critère principal de sélection des projets, est à entendre : en termes d'innovation quant aux méthodes employées au regard des pratiques habituelles en région ; en termes d'effets recherchés sur l'ouverture démocratique, la participation des citoyens et les changements des pratiques ; en termes de reproductibilité vers l'ensemble des collectivités de la région.

De plus la Région mobilisera un prestataire (à hauteur de 3 jours – hommes) à la fois pour aider la collectivité à résoudre d'éventuels problèmes chemin faisant mais surtout pour identifier et valoriser les bonnes pratiques transférables.

*Action 4 : élargissement de la cible et mobilisation des Cyber-centres*

La Région fera développer un parcours pédagogique par un prestataire qui aura en charge de réaliser un transfert de compétences en direction des animateurs des cyber-centres volontaires (l'objectif est de mobiliser 30 cyber-centres sur un appel à candidature). Les cyber-centres ainsi formés et ayant en leur possession le parcours pédagogique seront donc à même de rendre ce service d'accompagnement des associations citoyennes et des instances de concertation, en contrepartie de quoi ils pourront percevoir une indemnisation à hauteur de 2000 euros par an (sur 3 ans maximum) ; il s'agit là du Pack Service cyber-centres « Participation citoyenne ».

Ces associations et instances seront donc ensuite invitées à se rendre dans les cyber-centres participants pour y découvrir, au travers d'exemples, de présentations simples d'outils et d'usages, en quoi les TIC peuvent leur être utiles et ensuite prendre la main sur ces outils avec l'aide de l'animateur.

**Contacts :**

Georges Bisiaux, Chef de service Nouvelles Technologies

Alexandre Desrousseaux, Chef de projet

Conseil Régional Nord – Pas de Calais

Dir. de la Recherche, de l'Enseignement supérieur, de la Santé  
et des Technologies de l'Information et de la Communication (DRESTIC)

45 D rue de Tournai, F-59555 Lille Cedex

Tél. : + 33 (0) 3 28 82 76 91

Courriel : [a.desrousseaux@nordpasdecals.fr](mailto:a.desrousseaux@nordpasdecals.fr)